

Professeur.e de Sciences de la vie et de la Terre - SVT

PART-BALZ 010 - 27-10-2020

Emplacement : <https://recrutement.mlfmonde.org/offre-emploi-1871.html>

Corps : Professeur agrégé
Professeur certifié

Disciplines : SVT

Date limite pour postuler : 30-06-2021
Date de prise de poste : 01-09-2021
Type de contrat :
Durée : 12 mois
Poste étudié en Commission Consultative Paritaire : Non

Etablissement : Lycée international Honoré de Balzac
Localisation : Égypte / Le Caire
Statut d'établissement : Partenaire du réseau de la Mlf

Définition de poste :

Lycée International Balzac

Le lycée international Balzac est depuis 2006 un établissement partenaire du réseau de la Mission laïque française. L'employeur est l'organisme gestionnaire de l'établissement.

Établissement scolaire privé, de droit local égyptien, il prépare les enfants de toutes nationalités à une formation d'excellence en français et arabe, dispense les programmes officiels d'enseignement général du ministère de l'Éducation nationale française de la maternelle à la terminale.

C'est un établissement en pleine croissance.

Le lycée compte 400 élèves en maternelle, 680 en élémentaire, 520 en secondaire.

L'établissement recherche un.e professeur.e de Sciences de la vie et de la Terre.

La personne recrutée est sous l'autorité du Proviseur.

L'accent mis sur une personnalisation des conditions d'accueil et de travail, le travail en équipe et la qualité de vie permettent d'envisager cette expérience à l'étranger avec sérénité.

L'exploration des différentes approches pédagogiques est encouragée. Elle bénéficie aussi d'un accompagnement adapté. Le Forum pédagogique de la Mission laïque française accessible à tous offre à ce titre une plus-value indéniable.

Poste susceptible d'être vacant.

Profil recherché :

- Ayant une expérience dans le secondaire et si possible en lycée.
- Ouvert.e aux innovations pédagogiques
- En capacité de coordonner et d'animer une équipe
- Dynamisme, adaptabilité, sens du contact et de la communication, loyauté
- Expérience à l'étranger : un atout mais pas une obligation